OFFRES
EMPLOI & ANNONCES

RAPPEL :
L'année 2005 s'annonce prometteuse…
… mettez votre dossier Bourse d'Emploi à jour afin d'optimiser vos démarches ! ! !

SI VOUS AVEZ :
Un CV actualisé,
D'autres disponibilités,
De nouvelles coordonnées,
Des diplômes récemment obtenus,
Une situation au regard de l'emploi qui a évolué…

Communiquez nous ces éléments rapidement pour que vos dossiers soient actualisés !

OFFRES :
- Directeur CLSH - Le Brusquet - Début 2005
- 2 animateurs CLSH - Le Brusquet - à partir du 10 février 2005

Pour plus d'informations : Catherine BIGEARD
Bourse d'Emploi - 04 92 32 50 78

INFOS PRATIQUES

DIFFUSION DU « GUIDE DE L'EMPLOI ASSOCIATIF DANS LES A-H-P »

Comme prévu initialement, le Guide de l'Emploi Associatif dans les Alpes de Haute Provence sera diffusé en totalité prochainement.
Toutes les structures relais préalablement identifiées seront alors dotées de cet ouvrage et il vous sera possible d'aller le consulter aisément dans celles-ci.
Nous vous rappelons qu'il est toutefois consultable sur Internet en attendant :

www.sport-objectif-plus-04.org
(Vous trouverez sur ce site la liste des structures relais où est/sera consultable le guide.)

En savoir plus :
Mathieu ESQUEMBRE
Espace Ressources Associations et emploi - 04 92 32 50 78

PENSEZ A VOS DECLARATIONS ANNUELLE ET TRIMESTRIELLES

Date limite : 15 janvier (déclaration et paiement du 4ème trimestre) pour Urssaf, Assedic, Caisses de prévoyance et de retraite complémentaire et Régularisation de la Formation Professionnelle.

Date limite : 31 janvier pour la DADS et toutes les déclarations annuelles pour l'Urssaf, Assedic, Caisses de prévoyance et de retraite complémentaire et Régularisation de la Formation Professionnelle.

PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE 2005

Les cotisations dues dans la limite du plafond de la Sécurité Sociale sont calculées lors de chaque échéance de paie jusqu'à concurrence des sommes suivantes :

- 7548 € si rémunérations ou gains sont versés par trimestre ;
- 2516 € si rémunérations ou gains sont versés par mois ;
- 1258 € si rémunérations ou gains sont versés par quinzaine;
- 581 € si rémunérations ou gains sont versés par semaines;
- 116 € si rémunérations ou gains sont versés par jour ;
- 15 € si rémunérations ou gains sont versés par heure pour une durée de travail inférieure à 5 heures.

LITTERATURE

- **Construire des actions collectives. Développer les solidarités**

Cet ouvrage procure des outils d'analyse, les méthodologies et les démarches pédagogiques pour donner sens et force aux actions collectives.
Animateurs de groupes, militants et responsables associatifs trouveront dans cet ouvrage les possibilités de (re)dynamiser leur action quotidienne sur le terrain.
Editions Chronique sociale - 7, rue du Plat - LYON Cedex 02
Dumas Bernard, Séguier Michel – 19,30 euros.

- **Un guide pour la V-A-E**

Cette deuxième édition intègre les récentes évolutions légales. Un outil précieux.
Editions Vuibert - 12 euros.